



Envoi par courriel :

wilhem.rauch@baspo.admin.ch

À l'attention de
Département fédéral de la défense, de la
protection de la population et des sports

Office fédéral des sports

**Parti socialiste
suisse**

Theaterplatz 4
3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch

Berne, le 1^{er} juin 2022

Consultation concernant la modification de l'ordonnance sur l'encouragement du sport (OESP) ; création d'un service de signalement indépendant pour le sport suisse

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste suisse (PS Suisse) vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant l'objet cité en marge.

Pour le PS suisse, le respect de l'éthique dans le sport est un élément indispensable pour une pratique sportive respectueuse de chacune et de chacun. Il n'est pas acceptable que la performance soit érigée en dogme et qu'elle prenne le pas sur l'éthique. Plusieurs affaires ayant récemment défrayé la chronique, une adaptation des bases légales existantes pour mieux répondre à la nécessité du respect de l'éthique est donc nécessaire.

Concernant les modifications de l'ordonnance soumise à notre consultation, nous pouvons en préambule saluer le fait que le respect de la Charte d'éthique par les organisations sportives, ainsi que la création d'un service de signalement, soient inscrits dans l'ordonnance. Nous considérons à cet égard qu'il est impératif que les personnes doivent pouvoir s'adresser facilement au service de signalement national indépendant (accessibilité du service) et ce, dans leur langue maternelle.

Nous sommes également favorables à l'introduction d'une disposition permettant de réduire ou de supprimer totalement les subventions publiques en cas de violation des principes éthiques. Cette réduction, voire cette suppression des subventions, est un outil légitime pour que les fédérations et les organismes qui leur sont subordonnés mettent en place un système de surveillance pour lutter contre les abus. Il n'est en effet pas pensable que de l'argent public soit versé à des entités sportives qui ne mettent pas en place les garde-fous nécessaires pour prévenir les abus.

Que les fédérations sportives garantissent que toutes les personnes et organisations entretenant des rapports de droit avec elles soient soumises aux Statuts en matière d'éthique et au système des signalements est pour le PS suisse une caution indispensable pour assurer la mise en œuvre d'une véritable culture de l'éthique dans le sport, mais aussi pour garantir la sécurité des sportives et sportifs.

Au sujet des dispositions plus spécifiques telle que celle prévue à l'art. 72c, Al.1, Let.b Ch. 3 qui prévoit une représentation équilibrée des sexes au sein des organes dirigeants, le PS suisse soutient cette volonté d'introduire un quota de genre de 40% dans les organes dirigeants des clubs sportifs. Mais nous relevons que cette disposition peut être difficile à mettre en œuvre dans certaines disciplines. En effet, certains sports sont malheureusement encore très genrés et il sera difficile d'atteindre l'équilibre des sexes dans des délais à court ou moyen terme, notamment dans les clubs gérés bénévolement.

Il en va de même pour la prescription à l'article 72c, Al.1, Let.b Ch. 4 qui prévoit la limitation de la durée des mandats à 12 ans qui, dans le domaine d'une structure gérée professionnellement, permet d'éviter la corruption et le patronage. Mais cette même limitation est potentiellement difficile à respecter pour des petites structures gérées bénévolement qui peinent à recruter des personnes motivées. Nous comprenons cette disposition qui vise à renouveler les instances des clubs et qui permet de préparer la relève, mais qui ne sera pas évidente à respecter rapidement dans tous les clubs sportifs.

Néanmoins, pour deux chiffres de l'article 72c, Al.1, Let. a, nous proposons une nouvelle formulation. Au chiffre 5, nous proposons de modifier le texte comme suit : « protéger l'environnement des effets collatéraux négatifs de la pratique d'un sport ». Dans la formulation actuelle, l'accent mis sur le terme « excessif » ne nous semble pas aller assez loin. Le chiffre 7 ne va pas non plus assez loin : nous proposons d'interdire la consommation de tabac et d'alcool pendant le sport et pas seulement de l'empêcher, et donc d'adapter le texte comme suit : « interdire la consommation de tabac et d'alcool durant les entraînements et compétitions sportives ».

En conclusion, Le PS suisse apporte son soutien à cette révision de l'ordonnance sur l'encouragement du sport dans son ensemble et salue la volonté du Conseil fédéral d'imposer la Charte d'éthique, la création d'un service de signalement indépendant pour le sport suisse et les principes de bonne gouvernance.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Parti socialiste suisse



Mattea Meyer
Co-présidente



Cédric Wermuth
Co-président

Katia Babey
Secrétaire politique

Anna Storz
Secrétaire politique